BUREAU FEDERAL

Réunion du 22 Novembre 2013 à Paris

Présents : Jean-Pierre SIUTAT – Président.

Mmes Françoise AMIAUD, Catherine GISCOU, Nathalie LESDEMA et Stéphanie PIOGER. MM Thierry BALESTRIERE, Pierre COLLOMB, Frédéric FORTE, Jean-Yves GUINCESTRE,

Jean-Pierre HUNCKLER, Philippe LEGNAME, Gérald NIVELON et Alain SALMON.

Excusés: MM. Alain BERAL et Jean-Marc JEHANNO.

Invités: Mme Anne-Marie ANTOINE. MM. Frédéric CHALOUPY, Pierre DEPETRIS, Georges PANZA Invités et assistent en partie: Mme Nadine GRANOTIER. MM. Jean-Claude BRIERE, René COMES, Jean-

Louis MONNERET, Luc PFISTER et Jean-Paul ROBERT.

Assistent: Mmes Irène OTTENHOFF et Céline PETIT MM. Patrick BEESLEY (DTN), Raymond

BAURIAUD, Philippe CABALLO, Alain CONTENSOUX, Sébastien DIOT, Alain GAROS,

Matthieu SOUCHOIS, Gilles THOMAS et Christophe ZAJAC.

1. Ouverture par le Président

Jean-Pierre SIUTAT souhaite la bienvenue aux membres et excuse Jean-Marc JEHANNO et Alain BERAL.

Il souligne que l'ordre du jour est très chargé et qu'il souhaite que chacun soit concis lors des interventions et présentations. Il informe de la visite à 11h30 de deux Présidents de clubs LFB et de deux Présidents de clubs LF2.

2. Présidence

Point général

Jean-Pierre SIUTAT fait le point sur les licences :

Le nombre de licenciés à ce jour est de 462.113, avec une progression date à date de 8.978 licenciés, chiffre auquel il faut ajouter les licences « contact » et les licences OBE, ce qui porte le total à 482.079 licences. Cela nous laisse penser que nous pourrons dépasser les 500.000 licenciés en fin de saison.

Il a communiqué le nouveau projet du CNDS aux membres, afin qu'ils puissent en prendre connaissance. Le séminaire FFBB/LNB s'est tenu lundi dernier à l'INSEP et s'est déroulé dans de très bonnes conditions.

Jean-Pierre SIUTAT informe avoir adressé un courrier au Président de la LNB, retraçant la feuille de route de nos équipes de France :

- Constitution d'une équipe Horizon 2017.
- Double licence à développer, comme en Espagne
- Réduction du nombre d'étrangers en Pro A, Pro B et NM1 à l'horizon 2016/2017
- Réflexion sur l'offre de compétition pour les 18/23 ans.

FFBB et LNB devront maintenant ouvrir le débat dans leur comité directeur respectif. Patrick BEESLEY est ravi du consensus entre la FFBB et la LNB sur l'Equipe Nationale.

Compte Rendu Visite Zone Pacifique

Jean-Pierre SIUTAT s'est rendu dans la zone océan pacifique, en Nouvelle Calédonie et à Tahiti, qui sont deux territoires très différents.

- Tahiti : la Fédération Tahitienne rencontre des problèmes d'équipements et d'encadrement, et souhaite accueillir des ressources humaines.
- Nouvelle Calédonie : souhait de développer la pratique du Basket Féminin, demande d'une tournée du CFBB.
- Zone Pacifique : souhait de formations des arbitres, de participation au challenge Benjamin dès cette saison. Concernant le Trophée Coupe de France, souhait d'appliquer le même système au niveau Féminin

Situation de St Etienne et de Lyon

Stéphanie PIOGER explique que le TGI de Saint-Etienne a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre du CASE Basket le 01 Octobre 2013. Il n'y a actuellement pas de solution pour la reprise du club.

Concernant le club de Lyon, le CNOSF a confirmé la décision de la Chambre d'Appel. Une communication sera faite aux clubs de LFB.

Consultation des fédérations sur le projet politique du CNOSF

Jean-Pierre SIUTAT informe qu'il transmettra ce document quand il l'aura reçu.

• Challenges de la licenciée et challenge du licencié

Concernant le Challenge du licencié, Jean-Pierre SIUTAT propose que la moitié de la dotation financière soit distribuée en bon d'achat à valoir auprès de FFBB Store. Il rappelle que pour le challenge de la licenciée, la répartition de la dotation avait été proposée lors du précédent Bureau Fédéral. Une proposition de validation sera donc faite au Comité Directeur des 6 et 7 Décembre 2013.

3. <u>Délégation à la Marque</u>

Point général

Raymond BAURIAUD communique un point général sur la Délégation à la Marque :

- Ventes privées de produits Nike ce jour dans l'espace muséal pour les élus et salariés, fin de la commercialisation de produits Nike suite à la mise en place du partenariat avec Adidas.
- Augmentation des ventes de 14% du FFBB Store cette année par rapport à l'année dernière.
- L'organisation des finales de la Coupe de France se poursuit, différentes pistes sont à l'étude mais on s'oriente certainement vers des finales féminines le samedi et masculines le dimanche à Paris-Coubertin
- Le cahier des charges de l'Open de 3X3 est finalisé. L'appel à candidature sera lancé la semaine prochaine auprès des structures.
- Des travaux sont en cours sur la finalisation des bilans des matches des Equipes de France de cet été.
- Les JNA se sont bien déroulées. Le bilan est en cours de réalisation. Des négociations sont aussi en cours avec la Poste dont le contrat s'arrête cette année.
- Nouveau contrat de partenariat signé cette semaine avec SMC2, partenaire technique, lors du Salon des Maires.
- Remise à plat de l'offre marketing « Basket Féminin », incluant la Ligue Féminine. L'offre est prête.
- La série "Court Cuts", le top 10 des championnats nationaux bat des records, à 125 000 vues depuis fin septembre.
- Canal+ diffusera le 31 décembre un long documentaire sur l'Equipe de France Championne d'Europe. La FFBB sortira ensuite un coffret DVD.
- Lancement de la communication sur le livre Champions et début des ventes.

Jean-Pierre SIUTAT salue le travail effectué au sein de la Délégation et notamment les dossiers retenus pour les trophées SPORSORA 2013 du marketing sportif.

• Point économique EBW 2013

Jean-Pierre HUNCKLER informe du départ ce jour des budgets aux collectivités, pour ainsi respecter les engagements pris. Nous sommes encore en attente du versement des subventions de 2 collectivités. Le bilan devrait être à l'équilibre.

4. Délégation aux Territoires.

• Nouvelles dispositions règlementaires CTC-CTE 2014-2015.

Pierre COLLOMB explique que la commission démarche club s'est réunie la semaine dernière pour discuter des CTC et CTE. Il faut proposer un projet clair et cohérent, mais il faut également rappeler les principes qui ont été décidés.

Une discussion s'engage.

Validation des principes suivants :

Maintien de l'appellation CTC, en précisant qu'il s'agit d'une convention

L'appellation CTE est abandonnée au profit de l'ENTENTE

En dehors du cadre d'une CTC, un club pourra créer au plus trois ENTENTES

Dans le cadre d'une CTC, un club pourra engager :

Une équipe en nom propre

Une équipe avec des licenciés d'autres clubs (licence AS), elle s'appelle INTER-EQUIPE

Une ENTENTE

Maintien des ENTENTES en seniors et jeunes uniquement en championnat départemental.

Brassages des jeunes : Validation des principes dérogatoires

Suppression de la notion de licence AS-CTC : Un seul format : l'AS (Autorisation Secondaire)

• 11h30 : Réception des Présidents LFB et LF2

Jean-Pierre SIUTAT souhaite la bienvenue aux Présidents présents. Il informe que concernant le dossier Perpignan, la FFBB a suivi les préconisations de la Commission de Contrôle de Gestion. Il se dit un peu déçu de la réaction des présidents de LFB et LF2, sur la communication qu'ils ont choisie.

Une discussion s'engage.

Jean-Pierre SIUTAT propose qu'un état des lieux soit réalisé et transmis aux clubs régulièrement afin qu'ils puissent en faire état auprès de leurs collectivités.

• Schéma Directeur Territorial : Proposition d'aide financière pour les structures avec PDT.

Georges PANZA explique que la réunion de la commission s'est tenue la semaine dernière.

Anne-Marie ANTOINE et Georges PANZA exposent le projet et rappellent que le Schéma de Développement Territorial (SDT) doit permettre :

- de préciser aux structures le cadre des actions/missions souhaitées par la FFBB
- de définir avec quels moyens la FFBB peut les soutenir,
- de guider/orienter/encourager les actions menées par les structures sur des axes forts de la politique fédérale,
- mieux évaluer les résultats des actions menées, au regard des moyens investis.

Une adresse email générique sera mise en place : pdt@ffbb.com.

Concernant les aides aux structures fédérales l'enveloppe serait répartie de la façon suivante :

- 50% emploi 30% matériel 20% aides exceptionnelles
- Priorisation sur les emplois avenir
- Possibilité sur un groupement d'employeurs clubs, si les Comités et/ou les Ligues sont impliqués.

Jean-Pierre SIUTAT souhaite que le dossier soit réétudié, notamment sur la partie financière du projet. Ce projet sera proposé au Comité Directeur des 6 et 7 Décembre 2013.

5. Délégation au Haut Niveau.

Point général

Philippe LEGNAME communique un point général sur la Délégation Haut Niveau :

Le lancement de l'émission "Dans Le Cercle" est une réussite. Le deuxième épisode sera diffusé le 5 décembre prochain.

Point championnat LFB: après la 8^{ème} journée, le club de Bourges est en tête du classement provisoire. Point championnat LF2: après la 6^{ème} journée, Roche Vendée BC est en tête du classement provisoire. Point championnat NM1: après la 9^{ème} journée, Angers ABC est en tête du classement provisoire.

Jean-Pierre SIUTAT précise que la FFBB prend acte des forfaits et qu'elle déplore la réaction des Présidents de LF2, mais le règlement sera respecté. A ce jour l'association de Perpignan a une équipe qui lui permet de disputer le championnat.

• Harmonisation de l'Autorisation à Participer en LF2 et NM1

Philippe LEGNAME informe que le projet d'harmonisation sera proposé au Comité Directeur des 6 et 7 Décembre 2013.

• Bilan de la réforme de la formation de la joueuse (LFB / LF2).

Philippe LEGNAME expose le document de synthèse réalisé par le service Observatoire. Il faut en conclure que nous sommes dans une démarche de progrès. Les résultats mesurés tendent à démontrer la plus-value du format actuel de formation de la joueuse. Il est donc proposé et validé, que la formule actuelle du championnat Espoirs LFB soit maintenue. Par contre, la formule de Play Off des équipes fédérales (NF1, NF2 et NF3) sera revue.

• LFB: Projet « Championnes de cœur ».

Philippe LEGNAME explique que la manifestation se déroulera à Toulouse, au Palais des Sports. La soirée de gala aura lieu au Casino Barrière.

• Accession LF2 vers LFB

Jean-Pierre SIUTAT: Il faut savoir si le système actuel doit évoluer, ou non, la saison prochaine.

Une discussion s'engage.

Proposition de faire un débat au Comité Directeur des 6 et 7 Décembre 2013 sur les deux points suivants :

- Le nombre de clubs en LF2.
- Le nombre de montées et descentes LFB / LF2

6. Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles.

• Mutation et offre de licence

Stéphanie PIOGER expose le projet et communique les éléments à prendre en considération avant de débattre :

- Nécessité de distinguer les règles de qualification et les règles de participation.
- Nécessité de simplifier les règles de délivrance des licences.
- A partir du moment où l'on simplifie les règles de délivrance de la licence pour permettre au plus grand nombre de pratiquer le basket, il est impératif que les organisateurs des championnats réadaptent les règles de participation en fonction des souhaits et des particularités de leurs territoires. Il ne faut pas que les règles d'attribution de la licence se substituent aux règles d'organisation des championnats.

Une discussion s'engage.

Il est donc proposé de mettre en place des licences C1/C2/C3 pour les mutations, ainsi que les règles de participation qui en découlent. Ces propositions seront soumises au Comité Directeur des 6 et 7 Décembre 2013 pour adoption.

• Modifications règlementaires.

Stéphanie PIOGER expose le tableau regroupant les propositions de modifications réglementaires.

Le Bureau Fédéral valide ces propositions qui seront soumises au Comité Directeur des 6 et 7 Décembre 2013 pour adoption.

Surclassement des U7

Stéphanie PIOGER informe qu'elle a reçu une demande pour surclasser un U7, qui est licencié depuis 2 ans, pour l'autoriser à participer à des plateaux U9.

Jean-Pierre SIUTAT propose que ce débat soit mis à l'ordre du jour du Comité Directeur des 6 et 7 Décembre 2013.

Sanction pour cumul de fautes techniques et/ou disqualifiantes

Stéphanie PIOGER précise ce qui a été fait suite à la décision du Conseil d'Etat sur le dossier de M. OCCANSEY.

Une discussion s'engage.

Une proposition transitoire sera faite au Comité Directeur des 6 et 7 Décembre 2013. Une étude sera réalisée pour les saisons prochaines. Il faut également se rapprocher d'autres fédérations et faire une étude juridique commune.

o U15: Etude sur l'interdiction de participer à deux rencontres par week-end.

Jean-Pierre SIUTAT propose l'organisation d'une réunion téléphonique avec les parties concernées.

Simplification règlementaire des règlements sportifs.

Stéphanie PIOGER et Jean-Claude BRIERE exposent les projets de simplifications de tous les règlements sportifs, qui ne contiennent aucune modification. Ces documents seront proposés au Comité Directeur des 6 et 7 Décembre 2013 pour adoption.

Modifications CCG

Frédéric FORTE expose les modifications réglementaires :

- En cas de dépôt de bilan : rétrogradation d'une division
- Réévaluation de la masse salariale d'un club
 - o Uniquement à partir de la production de ses comptes certifiés
 - Voir à proposer un traitement administratif et non disciplinaire

Validation du Bureau Fédéral, ces modifications seront proposées au Comité Directeur des 6 et 7 Décembre 2013 pour adoption.

Demande de mutation des joueuses du CASE.

Stéphanie PIOGER explique que deux joueuses ayant participé aux rencontres de NF1 du CASE Basket en début de saison, ont sollicité la FFBB pour pouvoir évoluer en championnat de France 2013/14 avec une autre association sportive.

Le Bureau Fédéral décide la levée de la restriction de l'article 13.2 des règlements sportifs des championnats, trophées et Coupes de France pour l'ensemble des joueuses du CASE Basket ayant évolué en championnat NF1 2013/14.

7. <u>Délégation à la Jeunesse.</u>

Point général

Cathy GISCOU informe avoir reçu une demande de la pratique du 3x3 dans le monde Universitaire. Elle a également reçu l'information qu'une équipe doit participer aux Championnats du Monde universitaire qui doit se dérouler au Brésil.

• EFMB - concept et évolutions possibles.

Nadine GRANOTIER expose la méthodologie et l'état des lieux réalisé sur tous les dossiers EFMB :

- 341 labels ont été attribués depuis la saison 1999/2000
- 22 labels ont été retirés pour non-conformité avec les critères du label
- 3 clubs ont fusionné, entrainant la disparition de 3 labels
- 100 dossiers sont en attente de renouvellement : incomplets (39) ou non reçus (61)
- 216 dossiers sont à jour, et renouvelables en 2014, 2015 ou 2016
- Chaque année, les clubs labellisés EFMB remplissent une fiche de suivi pour mise à jour des coordonnées et des activités du club

Les projets à l'étude sont les suivants :

- la mise en ligne informatique pour les demandes et renouvellement du label EFMB : en cours pour une simplification de la démarche club et du suivi de la commission.
- Difficulté à mettre en place les visites aux clubs au cours des trois ans du label : manque de disponibilité des « visiteurs » et coût des déplacements.
- Difficulté à obtenir les dossiers de renouvellement malgré des relances régulières aux clubs et aux Comités.
- Difficulté à obtenir les compléments d'information pour les dossiers incomplets.
- Réflexion à porter sur la lourdeur du dossier et le niveau, semble-t-il élevé, des critères obligatoires.
- Réflexion à porter sur notre degré d'exigence, plus ou moins homogène, lors de l'étude des dossiers.

Jean-Pierre SIUTAT : Il faut regarder comment valoriser le travail réalisé dans les clubs et impérativement mobiliser le réseau des Comités.

• Règlement de la Pratique MiniBasket.

Cathy GISCOU informe que le document est actuellement soumis à une relecture par la Commission Fédérale Juridique. Le projet sera proposé au Comité Directeur des 6 et 7 Décembre 2013 pour adoption.

• Label Elite/Espoirs, métropole et dom tom.

Cathy GISCOU informe que tous les documents sont sur le site internet FFBB et que les opérations de saisie par les clubs se dérouleront entre le 25 Novembre 2013 et 15 Février 2014. Cette saison, lancement de l'opération avec les Dom/Tom.

OBE - Point de situation.

Cathy GISCOU communique un point :

- 17060 licences ont été créées en ce début de saison.

- A noter un problème sur les informations requises pour les élèves, soulevé par le Ministère de l'Education Nationale. Une note concernant une mesure provisoire a été adressé aux structures. Nous attendons un retour du Ministère.
 - Enquête Ado.

Cathy GISCOU informe que l'enquête a été adressée mardi dernier aux structures et qu'il y a déjà de nombreux retours.

8. <u>Délégation à la Formation et aux Pratiques Sportives.</u>

· Nouvelle charte des Officiels.

Frédéric CHALOUPY expose la première rédaction, encore incomplète, du projet de charte des officiels.

Un débat s'engage.

Ce projet sera présenté lors d'une mini conférence, dans la matinée précédant le Comité Directeur, pour être proposé en réunion l'après-midi pour débat et adoption.

• Nouvelle offre de compétitions seniors.

Jean-Pierre SIUTAT expose le projet transmis par Jean-Marc JEHANNO et informe que la Ligue Nationale de Basket mène une réflexion sur l'intégration, ou non, des équipes Espoirs LNB dans les compétitions fédérales. Une étude est également réalisée sur les coupes de France.

Pour les compétitions masculines il convient d'attendre les suites des travaux ci-dessus avnt toute évolution Pour les compétitions féminines, le groupe de travail fera une nouvelle proposition sur la phase play-off des championnats NF1, NF3 et NF2

Jean-Marc JEHANNO fera une nouvelle présentation plus précise au Comité Directeur des 6 et 7 Décembre 2013.

• Nouvelle offre de compétitions jeunes.

Alain SALMON informe que le projet a été présenté lors des premières réunions de zones et que les quelques retours parvenus sont plutôt favorables.

Un débat s'engage.

Les propositions suivantes seront faites au Comité Directeur des 6 et 7 Décembre 2013 :

- 2 offres de compétition : un championnat de France Elite, un championnat national des zones
- 48 clubs en championnat élite et en championnat national des zones
- S'orienter sur une compétition réservée aux clubs en général.
- Choix des équipes réalisé conjointement entre la FFBB et la Ligue, en respectant un cahier des charges qui sera présenté.

Jean-Pierre SIUTAT tient à saluer le travail réalisé par la Commission, qui a construit un très bon projet.

• Coupe de France : modifications règlementaires.

Sébastien DIOT communique les projets de modifications :

Proposition pour la saison sportive 2013-2014 :

Dans le cadre des rencontres de trophée masculin et féminin (Hors Joe Jaunay et Robert Busnel), si les équipes en présence évoluent dans des championnats avec des règles de jeu différentes, alors la rencontre se déroulera avec les règles du jeu de l'équipe évoluant sur le niveau le plus faible.

Proposition pour les saisons suivantes :

1. Introduction

Cette saison les équipes de niveau NM3/NF3 et en dessous, et les équipes de NM2/NF2 et au dessus jouent avec des règles différentes et des tracés de terrain et équipement des 24" différents :

Les équipes de niveau NM3/NF3 et en dessous jouent encore avec les anciennes règles (ligne à 3 points à 6.25m, pas de ½ cercle de non charge et pas de règle des 14").

Elles n'ont pas obligation d'être équipées d'appareil des 24" aux normes de la règle des 14" ni d'avoir des terrains tracés avec des lignes à 3 points à 6.75m.

Les équipes de NM2/NF2 et au dessus jouent avec des règles incluant des lignes à 3 points à 6.75m, le ½ cercle de non charge et la règle des 14".

Leur terrain est tracé avec une ligne à 3 points à 6.75m et leur appareil des 24" est adapté à la règle des 14"

A ce titre, aucune règle n'a été prévue pour évoquer le choix des règles pour les rencontres de Trophée Coupe de France.

2. Problématique

Ces équipes jouant avec des règles différentes, des tracés de terrain différents et un appareillage des 24" différent sont amenées à se rencontrer. Or la plupart des équipes recevantes évoluant à un niveau inférieur ne pourront fournir un terrain et un appareillage technique adapté à l'équipe de niveau de la division supérieure

Dans le règlement des Trophées Coupe de France, il n'est nulle part évoqué les règles à appliquer pour les rencontres des Trophées Coupe de France.

L'article 6.3 n'évoque que le type de terrain à utiliser, à savoir un terrain compatible avec le niveau de l'équipe la plus élevée, ce qui risque d'être difficile à appliquer puisque l'équipe recevante de niveau inférieur risque fort de na pas avoir le terrain adapté.

Art.6.3 : Les rencontres doivent se dérouler dans des salles compatibles avec le niveau des équipes en présence. Les contraintes à retenir sont celles de l'équipe de niveau le plus élevé

Afin d'éviter tout litige, il importe que les équipes et les arbitres soient informés des règles à utiliser en amont de la confrontation.

3. Proposition:

Motivation : afin que toutes les rencontres puissent se dérouler sur le terrain de l'équipe désignée par le tirage au sort il est proposé, et prenant en compte que :

Les terrains des équipes de niveau supérieur sont équipés du double tracé (6.25 et 6.75).

L'équipe de niveau supérieur ne sera pas handicapée à tirer à 3 point à plus courte distance, tandis que L'équipe de niveau inférieur serait handicapée de ne pas avoir une expérience du tir à plus longue distance,

La CFO propose qu'un article supplémentaire soit voté au plus vite, et propose donc :

De supprimer:

Art 6.3 : ... Les contraintes à retenir sont celles de l'équipe de niveau le plus élevé ...

D'aiouter:

Art 6.6: Le règlement de jeu, les spécificités du terrain et celles du matériel des 24 secondes sont celles en vigueur dans la division des équipes qui se rencontrent. Au cas où les règles en application dans les divisions des équipes qui se rencontrent seraient différentes, les règles de jeu, les spécificités du terrain et de matériel des 24 secondes de l'équipe jouant dans la division inférieure doivent s'appliquer à savoir : ligne à 3 points à 6.25m, pas de règle de ½ cercle de non charge, pas de règle des 14 secondes.

Cette proposition vise à permettre l'équipe recevante d'un niveau inférieur de recevoir effectivement sur son terrain et de jouer sans être pénalisée par une inexpérience des règles du niveau supérieur qui est beaucoup plus contraignante et pénalisante qu'une adaptation à des règles de niveau inférieur pour l'équipe jouant au niveau supérieur.

Validation du Bureau Fédéral, ces modifications seront soumises au Comité Directeur des 6 et 7 Décembre 2013 pour adoption.

• Point information sur le concours d'arbitres championnat de France.

Matthieu SOUCHOIS souligne un bon fonctionnement du dispositif mis en place, qui représente 188 arbitres inscrits en formation. C'est donc une démarche positive pour ce premier concours organisé.

• Diplôme arbitre départemental.

Matthieu SOUCHOIS communique un point de situation et expose le plan de communication qui sera diffusé aux Ligues Régionales et aux Comités Départementaux. Il y aura un réel contenu de formation uniformisé et disponible.

• Présentation formation E-marque (sessions de formation en E-learning)

Matthieu SOUCHOIS informe que la finalisation de cette formation est en cours et qu'une information sera prochainement adressée à l'ensemble du réseau.

Stratégie collecte taxe apprentissage.

Matthieu SOUCHOIS : Le gouvernement a modifié les critères d'attribution pour l'année prochaine, il nous faudra donc réévaluer notre dispositif de collecte.

9. Secrétariat Général.

• Première session des réunions de Zones

Thierry BALESTRIERE informe que les premières réunions de Zones se sont déroulées le 16 Novembre dernier. Un point sera communiqué au Comité Directeur des 6 et 7 Décembre 2013.

10. Direction Générale / Direction Technique.

Point général

Patrick BEESLEY souhaite souligner l'investissement des services juridiques.

Le CoDir va mener une étude sur les taches et missions des salariés. Une étude est actuellement en cours sur le temps de travail. Le réaménagement des locaux se poursuit. Un espace de stockage est en cours de réalisation au parking du -3, pour les services qui en ont besoin.

11. Questions diverses.

Stéphanie PIOGER expose la demande qu'elle a reçue d'un joueur de NM2 d'obtenir sa qualification avec un récépissé de dépôt de demande, au lieu d'un titre de séjour.

Accord du Bureau Fédéral.

Prochaine réunion du Bureau Fédéral le Vendredi 13 Décembre 2013.